

ÊTRE UN CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE



SOMMAIRE

● INTRODUCTION	2
● POURQUOI VOTER AUX ELECTIONS EUROPEENNES LES 8 ET 9 JUIN 2024	3-4
● _LES ELECTIONS : POUR QUI ET POURQUOI ?	3
● LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE	5-10
● LE ROLE DU PARLEMENT	5
● LE LIEN ENTRE LE CITOYEN ET LE PARLEMENT	6
◦ Fiche pratique - VOTER aux élections européennes	7
● LE ROLE DE LA COMMISSION EUROPEENNE	8
● LE LIEN ENTRE LE CITOYEN ET LA COMMISSION EUROPEENNE	8-9
● LE ROLE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE	9
● LE ROLE DU CONSEIL EUROPEEN	9
● COMITE EUROPEEN DES REGIONS	10
● COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN (CESE)	10
● PARTICIPER, COMMENT ET POURQUOI ?	11
● LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN	12-16
● L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE (ICE)	13
◦ Fiche pratique - Le processus en 7 étapes	14
● LA PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN	15
● LES PANELS CITOYENS, L'EXEMPLE DE LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE	16
● LE MEDiateur EUROPEEN	17
● UN NOUVEL OUTIL ? L'AGORA EUROPEENNE	18-19
● INFOGRAPHIE DES OUTILS	20
● SOURCES	21
● RESUME	22



INTRODUCTION

Plus de 448 millions de personnes sont des citoyennes et citoyens européens répartis aux quatre coins du globe. S'identifier en tant que citoyen européen en complément de sa citoyenneté nationale n'est pas toujours évident. En l'absence d'informations claires, il est compréhensible de se sentir perdu dans ce système qui semble complexe et éloigné. Les langues (24 langues officielles pour l'Union européenne), les coutumes, les rites et les religions y sont différents. Cependant, en tant que citoyens européens, nous avons aussi un ensemble de valeurs, de droits et de pouvoirs en commun.

Cette note, à destination de toutes et tous, vise à encapaciter chacun d'entre nous, en rappelant le rôle des différentes instances, ainsi que le pouvoir des citoyens au sein de celles-ci. Ce dossier sur les bases de l'Union européenne s'appuie également sur une interview de l'eurodéputé Alin Mituta [1] réalisée par Décider ensemble sur le futur de la participation citoyenne dans l'Union.

À l'approche des élections européennes, Décider ensemble souhaite apporter des éclairages afin d'accroître notre connaissance collective de la participation citoyenne à l'échelle de l'Union européenne. Ces notes thématiques sur la participation citoyenne face aux grands enjeux européens mettent en valeur les expériences et les modèles qui nous semblent encore difficiles à appréhender.

[1] Cette interview est disponible pour les adhérents, à retrouver dans votre espace membre.



POURQUOI VOTER AUX ELECTIONS EUROPEENNES LES 8 ET 9 JUIN 2024 ?



LES ELECTIONS : POUR QUI ET POURQUOI ?

LE SAVIEZ VOUS ? *Le choix d'une représentation directe (voter pour ses représentants) au Parlement européen date seulement de 1979, date de la première élection au suffrage universel direct.*

Entre le **6 juin 2024 et le 9 juin 2024**, tous les citoyens européens seront appelés aux urnes pour élire les députés qui siègeront au Parlement européen. En amont, les partis politiques mènent une campagne sur le sol national (bien que l'élection soit européenne). En France, on retrouve donc les partis bien connus tels que, Europe Écologie les Verts, La France Insoumise, Le Rassemblement national, Les Républicains, Renaissance, etc.

À la suite de cette campagne et en fonction des résultats, 81 députés Français [2] sont proportionnellement répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages (autrement dit, les listes ayant obtenu moins de 5% ne feront pas partie des 81 députés finaux). Une fois au Parlement européen, ces députés se répartissent dans des groupes européens transnationaux selon leurs valeurs et les convictions qu'ils défendent.

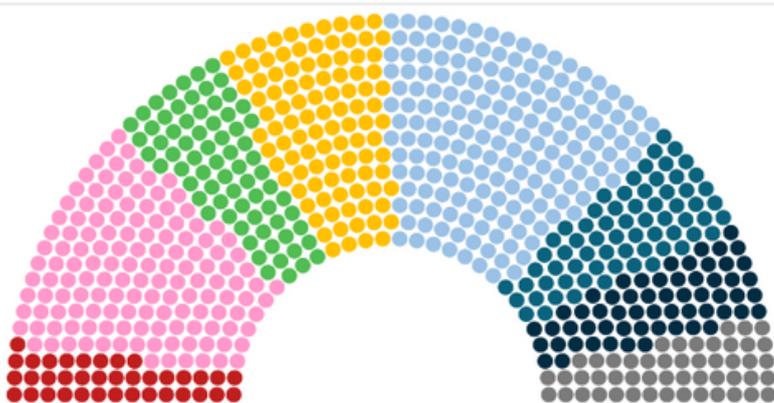
Comme illustré dans le graphique ci-dessous, on retrouve au Parlement européen les groupes Chrétiens-démocrates (PPE), qui regroupe en partie nos députés LR, le groupe Libéraux-démocrates (Renew), qui regroupe majoritairement nos députés Renaissance, mais aussi Horizons, ou encore le groupe Écologistes et régionalistes dans lequel une part de nos députés d'Europe Écologie les Verts se retrouve.

[2] Nombre décidé en fonction de la part des habitants dans le pays, avec un minimum de six eurodéputés pour permettre une présence des États les plus petits.



POURQUOI VOTER AUX ELECTIONS EUROPEENNES LES 8 ET 9 JUIN 2024 ?

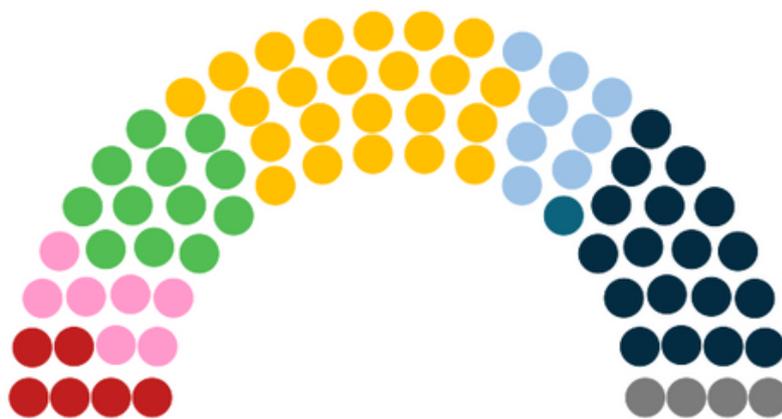
Les groupes politiques du Parlement européen
février 2024



Groupe politique	Nombre de députés européens (février 2024)
● Gauche radicale (La Gauche - GUE/GNL)	37
● Sociaux-démocrates (S&D)	141
● Écologistes et régionalistes (Greens-EFA)	72
● Libéraux-démocrates (Renew)	101
● Chrétiens-démocrates (PPE)	177
● Conservateurs eurosceptiques (ECR)	68
● Nationalistes (ID)	59
● Non-Inscrits (NI)	50

LES GROUPES POLITIQUES DU PARLEMENT EUROPEEN

Les groupes politiques des députés français au Parlement européen
Février 2024



Groupe politique	Nombre de députés européens (février 2024)
● Gauche (GUE-GNL)	6
● Sociaux-démocrates (S&D)	7
● Écologistes et régionalistes (Greens-EFA)	12
● Libéraux-démocrates (Renew)	23
● Chrétiens-démocrates (PPE)	8
● Conservateurs eurosceptiques (ECR)	1
● Nationalistes (ID)	18
● Non-Inscrits (NI)	4

FIGURE 1 : Les députés européens : répartition par groupe politique , Toute l'Europe, 2024
<https://www.touteurope.eu/institutions/les-deputes-europeens-repartition-par-pays-et-par-groupe-politique/>

FIGURE 2 : Qui sont les 79 députés européens français ?, Les groupes des députés français au Parlement européen, Toute l'Europe, 2024,
<https://www.touteurope.eu/institutions/qui-sont-les-79-deputes-europeens-francais/>

REPARTITION DES DEPUTES FRANCAIS AU PARLEMENT



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



LE ROLE DU PARLEMENT

Les 720 futurs eurodéputés auront pour tâche de représenter plus de 400 millions de personnes, mais quelles seront leurs fonctions exactes ?

La principale différence avec les parlements nationaux réside dans l'absence d'initiative législative, c'est-à-dire le droit de proposer des lois (dans le cadre de l'Union européenne, ces «lois» sont appelées des directives, des règlements ou des décisions). Cependant, même s'ils ne les proposent pas, les députés européens ont le devoir de **les voter**.

Les directives européennes sont au cœur de la vie de chaque européen. Pourtant, la différence de calendrier entre leur vote et leur application concrète (environ un an) rend souvent difficile pour les citoyens de percevoir ce lien. Par exemple, l'Union européenne est à l'initiative de lois sur le droit à l'oubli numérique, du programme Erasmus, d'initiatives sur le bien-être animal ou encore sur l'écologie (le site [L'Europe et Moi](#), recense tous les impacts de l'Union européenne sur la vie du citoyen). Les députés européens peuvent également **censurer et amender les textes** décidés par la Commission européenne.

Sur le plan institutionnel, les députés européens exercent une forme de contrôle sur la Commission européenne. Ils sont d'une part responsable de l'élection du président de celle-ci, et d'autre part, ils peuvent lui poser des questions (écrites ou orales) sur ses actions, projet et fonctionnement [3]. Le Parlement peut même mener des enquêtes contre la Commission, et la déposer à la suite d'une motion de censure.

Les compétences en matière financière sont également importantes, puisqu'ils sont chargés, en collaboration avec la Commission, de voter les budgets de l'Union européenne.

[3] Contrôle exercé aussi auprès du Conseil



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



LE LIEN ENTRE LE CITOYEN ET LE PARLEMENT

La participation citoyenne ne s'arrête pas après le vote aux élections. En effet, l'engagement citoyen global dans les instances européennes peut être bien plus grand. Que ce soit au Parlement ou dans d'autres institutions, il existe différentes procédures, applications et initiatives visant à permettre aux citoyens de s'informer, de poser des questions et de participer activement. Outre le rappel des instances de l'Union européenne, c'est tout l'intérêt de cette fiche, puisqu'en deuxième partie, nous vous proposerons une liste d'actions concrètes accompagnée de fiches pratiques pour se servir de ces outils et faire entendre sa voix à l'échelle de l'Union.

Bureau de Liaison ou autrement dit, le relai du Parlement : Le parlement, en raison de sa composition et de son mode de scrutin, est l'institution européenne qui semble la plus proche des citoyens. Cette proximité se manifeste également dans l'espace, puisque plusieurs villes de l'Union européenne (dont toutes les capitales), accueillent des Bureaux de liaison. Ouverts à tous, ces bureaux permettent aux citoyens d'avoir des informations sur le rôle du Parlement et la manière dont l'Union européenne influence leur vie quotidienne. En France, deux bureaux de liaison sont implantés, l'un à Paris à (52 rue de la Victoire) et l'autre à Marseille (2 rue Henri Barbusse).

Le Parlement s'engage à informer ses citoyens, et se munit d'outil pour mieux respecter cet engagement, comme la **Citizens' App**. Il s'engage également à écouter les avis des citoyens à travers **les pétitions** adressées au Parlement européen, concernant ses domaines de compétence.

VOTER aux élections européennes



 Je dois être **citoyen européen**

 Je dois être **inscrit sur les listes électorales** de ma commune avant le 1er mai (en ligne) ou le 3 mai (inscription en physique)

Vérifier ma situation électorale



"Je m'inscris sur les listes électorales"



 Je suis un **français résidant à l'étranger**

Ou

- Je peux voter sur les listes de mon pays de résidence
 - Je peux voter pour les listes consulaires françaises
- Je **vérifie** et je **m'inscris** si besoin

LE JOUR DU VOTE

Je me présente à mon Bureau de vote avec un **papier d'identité** (Permis, CNI, Passeport)

Ou

Je vote par **procuration** grâce à une personne de confiance (procédure à faire en amont de l'élection)



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



LE ROLE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission Européenne est constituée de 27 commissaires, un par État membre. Leur rôle s'apparente à celui de ministres nationaux, ils sont chargés de thématiques spécifiques tels que la démocratie et la démographie, les valeurs et la transparence, le budget et l'administration. Pour la France, le commissaire pour le mandat 2019-2024 est Thierry Breton (ancien ministre), chargé à l'échelle européenne du Marché Intérieur. À la tête de la Commission européenne, on trouve un président élu par le Parlement européen pour un mandat de 5 ans (Ursula Von der Leyen pour le mandat 2019-2024).

En tant qu'organe exécutif de l'Union européenne, la Commission a pour responsabilité de proposer des lois ainsi que le budget, qui sont ensuite soumis pour validation au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.



LE LIEN ENTRE LE CITOYEN ET LA COMMISSION EUROPEENNE

Lorsque des critiques sont émises, il n'est pas rare qu'elles le soient à l'encontre de la Commission européenne. En effet, avec à sa tête une personnalité élue pour 5 ans, qui s'apparente à un chef de gouvernement, la Commission concentre très souvent le rejet des institutions exprimé par des citoyens européens. Elle incarne pour de nombreux citoyens la complexité et la bureaucratie.

Cependant, comme le Parlement, la Commission est également présente sur les territoires nationaux à travers ses bureaux de représentation. Ces bureaux ont différents domaines d'action, mais ils servent principalement de points d'information sur l'UE et organisent des événements qui y sont liés. Ils fonctionnent comme des ambassades ou des centres culturels : ils sont présents dans 139 bureaux de délégation en dehors de l'Union européenne.



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Moins connue, la Commission développe aussi de nombreux outils pour permettre aux citoyens d'agir et d'impacter son travail. Il est possible d'intervenir de différentes façons : donner son avis via une plateforme numérique (**Donnez votre avis**), inscrire un sujet particulier à l'agenda de la Commission (**Initiative Citoyenne Européenne**), questionner et donner son avis sur les directives (**Prêts pour l'avenir**), et trouver des solutions aux problèmes liés aux droits des citoyens (**Solvit**).



Conseil de
l'Union européenne

LE ROLE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Cette instance est composée de 27 ministres des États membres en lien avec le sujet débattu. Ils votent les lois avec le Parlement à la majorité qualifiée (tous les ministres n'ont pas le même poids).



Conseil européen

LE ROLE DU CONSEIL EUROPEEN

Cette instance réunit les 27 chefs d'État deux fois par an et permet de trancher sur les questions non résolues par le Conseil des ministres. Il impulse également les orientations de l'UE.

Ces deux dernières instances européennes peuvent sembler les plus obscures pour le citoyen, notamment en raison de son exclusion. Il n'y a pas de mécanisme de participation intégrée.

Les instances principales de l'Union présentée ci-dessus sont complétées par des organes consultatifs aidant à la gouvernance de l'Union.



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



**Comité européen
des régions**

COMITE EUROPEEN DES REGIONS

Le citoyen est intégré dans ce travail, puisque des enquêtes, des consultations et des événements sont organisés pour permettre à de nombreux acteurs d'y prendre part (autorités régionales et locales, associations, ONG, experts et universitaires).

D'autres projets sont également intéressants pour le citoyen, comme le prix de la région européenne entreprenante (dont plusieurs régions françaises ont été lauréates, l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais), le concours de thèse, et le réseau pour permettre aux villes de travailler ensemble et échanger des bonnes pratiques.



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN (CESE)

Composé également de 329 membres, le CESE se réunit à sa propre initiative ou sur demande du Parlement ou de la Commission européenne. Il est organisé en 7 sections spécialisées et élabore des avis qui sont adoptés à la majorité simple avant le vote des législations. Environ entre 160 et 190 travaux consultatifs et avis sont produits par an. Le CESE européen entretient des liens avec les CESE nationaux et régionaux des différents pays membres de l'Union européenne.

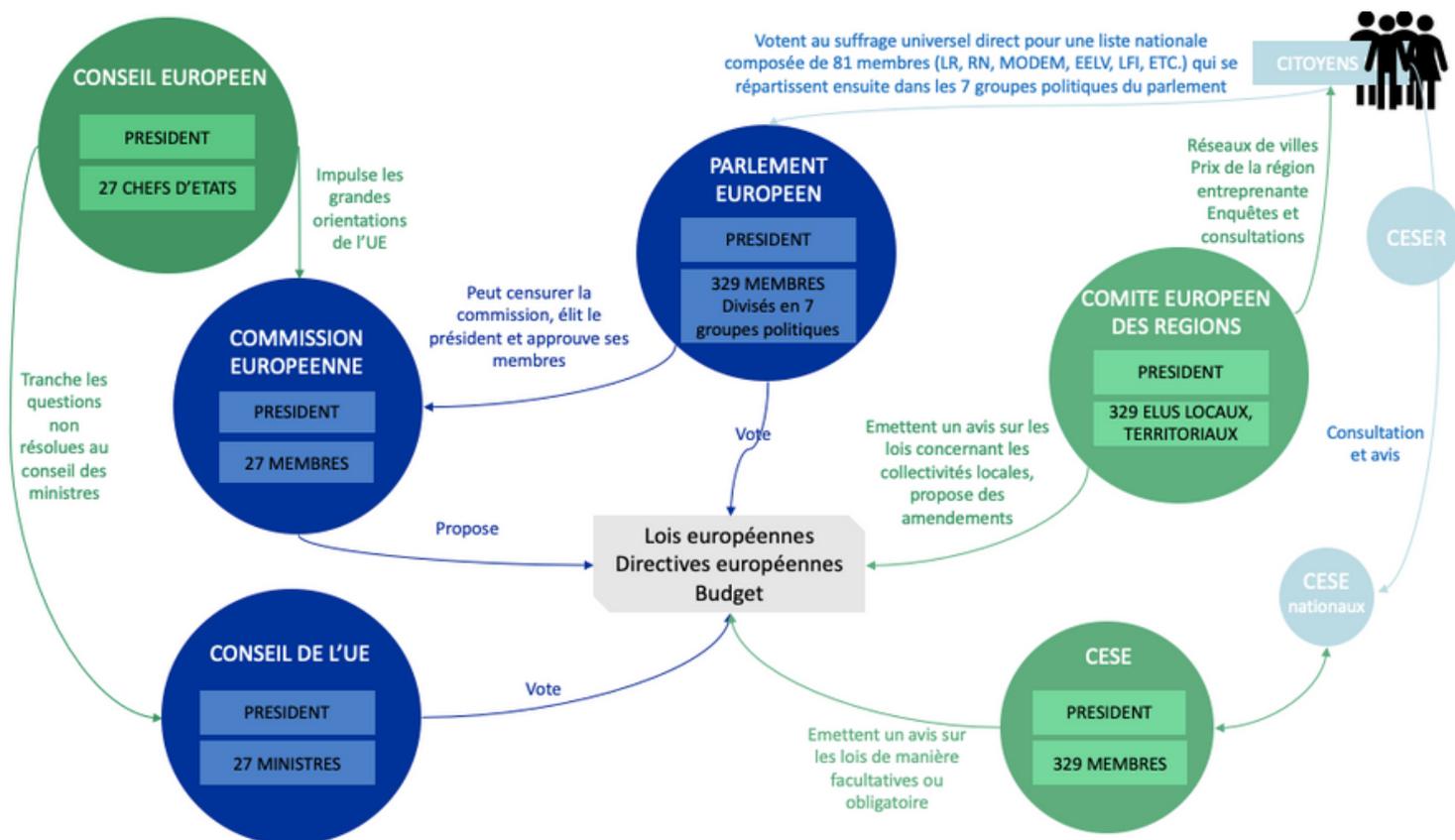
LE SAVIEZ-VOUS ? *Le conseil de l'Europe n'est pas une instance de l'union européenne !*

Ainsi il existe un grand nombre d'instances dans lesquelles le citoyen est représenté par le parlement, garant de la démocratie représentative européenne. Si voter permet donc à celle-ci de fonctionner, il existe aussi des recours permettant de faire à échelle européenne de la démocratie participative.

La section suivante permet ainsi d'identifier les différents outils pour participer aux décisions de cette instance qui peut sembler parfois, loin de nos préoccupations quotidiennes.



LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



PARTICIPER, COMMENT ET POURQUOI ?

Il est erroné de penser que l'engagement dans l'Union européenne se termine une fois les bulletins de vote déposés. Au Parlement européen et dans d'autres organes, il existe différentes procédures, applications et initiatives visant l'implication et la participation des citoyens.

Ces outils sont nombreux, mais souvent mal compris, peu connus et sous-utilisés. Les répertoriés sont donc une nécessité première pour permettre de comprendre l'impact que chaque citoyen peut avoir sur l'Union européenne.



LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN

<p>Faites-vous entendre</p>	<p>Cette page internet du Parlement européen répertorie les différentes initiatives citoyennes disponibles pour permettre à tous de trouver des informations sur les moyens de participer dans l'UE.</p>
<p>Citizen App</p>	<p>Télécharger une application du Parlement européen, quel intérêt ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver des informations concrètes (classées par lieu et par thème) • S'informer des événements qui ont lieu près de chez moi • Regarder des vidéos, écouter podcasts et découvrir des diaporamas sur l'Union européenne.
<p>Citizens' Engagement Platform (Plateforme de participation des citoyens)</p>	<p>Cette plateforme permet au citoyen de donner leur avis sur des sujets variés (énergie, écologie, etc.) selon un calendrier clair</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une contribution en ligne de la part du citoyen (Participation) 2. L'organisation d'un panel de citoyens de l'UE (Délibérations) 3. Le suivi des contributions et le retour d'information pour permettre une communication transparente sur les résultats.
<p>Donnez votre avis</p>	<p>Pour participer, la Commission européenne permet aussi de "Donnez votre avis" sur des actes législatifs et des propositions d'actions politiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Recueil de contributions qui permet à la Commission d'élaborer de premières propositions et de soumettre à consultation la proposition sous forme de questionnaire ◦ Soumission au Parlement et au Conseil pour délibération ◦ Synthèse des avis et contributions reçus et explication de ce dont elle a ou non tenu compte
<p>Solvit</p>	<p>Vous pouvez utiliser la plateforme Solvit si une administration ne se conforme pas à la législation de l'UE, si vous avez été discriminé, si vos droits en tant que citoyen européen n'ont pas été respectés, et ce, dans tous les pays européens. Ce service s'engage à traiter votre dossier sous 10 semaines. En tant que réseau informel, il ne peut pas être sollicité si une procédure en justice est déjà engagée mais peut vous accompagner dans le dépôt de celle-ci</p>
<p>Prêts pour l'avenir</p>	<p>Outil numérique qui permet à tous les citoyens de questionner et de donner leur avis sur un texte de loi déjà en vigueur dans l'UE. Via le portail Donnez votre avis - Simplifions !, vous pouvez envoyer votre contribution sur des thèmes déjà existants, mais il est également possible de proposer de nouveaux sujets. Par le passé, cette démarche a permis de recueillir plus de 100 000 contributions sur la Politique agricole commune, ainsi que des milliers d'autres sur la simplification de l'Initiative Citoyenne Européenne. Vous pouvez retrouver ce bilan ici.</p>



LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN



Initiative
citoyenne
européenne

L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE (ICE)

L'initiative citoyenne européenne représente un tournant majeur pour la participation au sein de l'Union européenne. Cette disposition, introduite par le traité de Lisbonne en 2012, représente le premier et seul outil de participation citoyenne transnational. Son objectif est de permettre aux citoyens européens, conformément à des modalités prédéfinies, **d'inscrire à l'agenda de la Commission européenne des sujets d'intérêt général** afin de combler les lacunes qui existent dans la législation de l'Union européenne et de sensibiliser les autres citoyens à une question ou un sujet spécifique.

Il est possible d'utiliser cet outil de différentes façons. Tout d'abord, en rejoignant un comité d'organisation (avec 6 autres citoyens résidant dans 6 autres pays) pour défendre une thématique commune. Cette implication en tant qu'organisateur représente un vrai travail de fond pour tenter au maximum de faire réussir son initiative. C'est pourquoi il est important de réfléchir avant de se lancer et de réunir un maximum d'informations. Pour cela, le forum de l'Initiative Citoyenne Européenne représente une base de données, comprenant des articles, des retours d'expérience, mais aussi des contacts pour les futurs organisateurs.

L'autre possibilité d'utiliser cet instrument, tout aussi importante, est la signature des initiatives. Puisque si l'implication d'organisateur est nécessaire, il est crucial d'engager un maximum de citoyens européens sur son initiative et ainsi tenter de créer de nouvelles législations.

Si elle est certes perfectible, l'ICE a permis de défendre des sujets cruciaux, tels que le bien-être animal, le droit à l'eau, ou encore les droits humains. Plein d'initiatives à retrouver [ici](#) sont encore en cours et espèrent atteindre le seuil du million de signatures.

L'ICE MADE IN FRANCE

Surprenant, mais il est possible de rendre cet outil encore plus participatif. C'est le cas de la ville de Rennes, qui, avec son initiative **"Garantir un accueil digne des migrants en Europe"** a permis à ses citoyens de choisir une thématique, de créer un comité d'organisation pour aboutir au lancement d'une ICE sur le sujet.

Cette démarche de co-construction a par ailleurs été le "coup de cœur" 20 du Jury des Trophées de la Participation et de la Concertation organisée par Décider ensemble.



FICHE PRATIQUE LE PROCESSUS EN 7 ETAPES

1

Création d'un groupe d'organiseurs

(7 citoyens européens résidant dans 7 pays différents)

Enregistrement de l'ICE

2

3

Le recueil des soutiens

Au moins 1 million de signatures en 12 mois (avec un nombre minimal dans au moins 7 pays de l'UE)

Vérification des déclarations de soutien

4

5

Présentation de l'Initiative

Présentation devant la Commission européenne

Examen de l'initiative et Réponse

Examen auprès de la Commission, Audition au Parlement européen, et Réponse formelle sous 6 mois (sur un nouvel acte juridique, ou non)

6

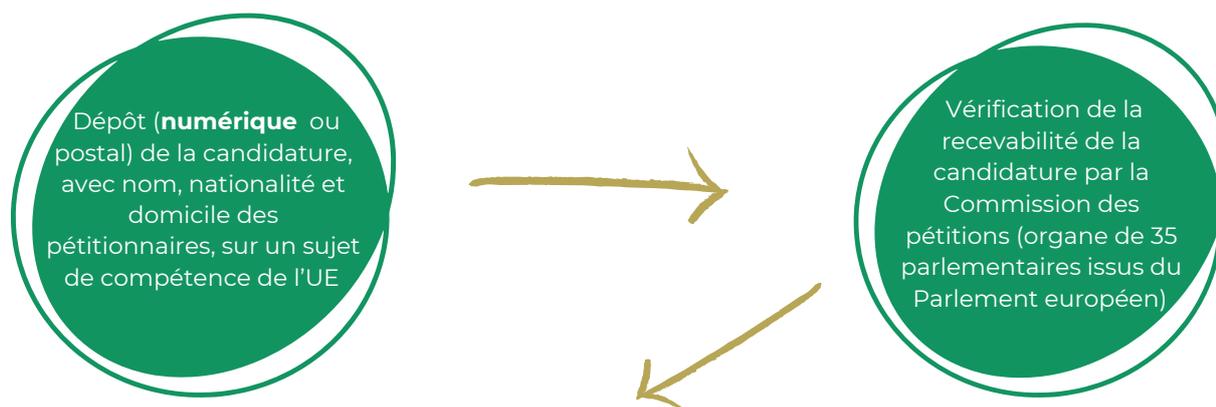


LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN



LA PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN

La pétition au Parlement européen constitue un autre outil essentiel, le plus ancien moyen de participation à l'échelle de l'Union européenne. Elle permet à tout citoyen européen, de sa propre initiative, de soumettre une requête au Parlement européen sur un sujet relevant de sa compétence.



La Commission des pétitions peut ensuite :

- Demander à la Commission européenne de mener une enquête préliminaire sur l'objet de la pétition et fournir des précisions sur le respect du droit de l'Union en la matière ;
- Transmettre la pétition à d'autres Commissions du Parlement européen pour information ou pour donner suite (une Commission peut, par exemple, donner un avis à la Commission des pétitions, débattre ou tenir compte de la pétition dans le cadre de ses travaux législatifs, politiques ou de contrôle);
- Contacter les institutions ou les autorités compétentes ou bien intervenir grâce à la représentation permanente de l'État membre concerné (si la pétition porte sur un point précis)
- Prendre toute autre mesure jugée appropriée pour essayer de régler la question ou d'apporter une réponse satisfaisante à la pétition.
- Choisir d'inscrire la pétition à l'ordre du jour des réunions. Le pétitionnaire, la Commission et les représentants des États membres sont invités à s'exprimer en Commission.
- Si la Commission ou le Parlement estime qu'il y a une violation du droit européen dans la pétition déposée, il a le pouvoir d'adopter une résolution permettant à la Commission européenne de saisir la cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

QUI EST LA Commission DES PETITIONS ?

La Commission des pétitions fait partie d'une des 20 Commissions spécialisées du Parlement qui se réunissent régulièrement pour traiter des sujets spécifiques. Ses membres élisent leur président parmi eux pour un mandat de deux ans et demi.



LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN

LES PANELS CITOYENS, L'EXEMPLE DE LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

À l'échelle européenne, le recours aux panels citoyens est de plus en plus utilisé pour favoriser une participation directe à la définition des politiques et des initiatives. Ce mode de participation permet une représentation aléatoire dans les 27 pays membres, où des citoyens sont sélectionnés pour débattre de sujets variés et formuler des recommandations voire des propositions concrètes, qui sont ensuite prises en compte dans le travail des institutions. La Commission européenne présente ces panels citoyens comme "une nouvelle phase de la participation citoyenne". Une **page** y est dédiée pour présenter le mode de fonctionnement de ces consultations.

LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe, représente pour l'instant l'initiative la plus aboutie de ces efforts visant à définir les priorités de l'Union européenne. Organisée sur une période d'un an (du 9 mai 2021 au 9 mai 2022), elle a réuni 800 citoyens européens pour discuter de diverses propositions. Cette réunion s'est déclinée dans différentes régions de l'Europe, avec une consultation spéciale pour les jeunes appelées "Parole aux Jeunes", ainsi qu'une plateforme numérique. Au total, des dizaines de milliers de contributions ont été recueillies pour imaginer le futur de l'Europe.

Pour la Conférence, cela s'est traduit par 49 propositions et plus de 300 mesures portant sur quasiment tous les sujets. Ce moment clé de la démocratie européenne reste pour l'instant inégalé, car les citoyens ont pu directement contribuer à définir une **liste** de 326 mesures, selon eux nécessaire pour l'avenir de l'Europe.

Ces panels citoyens représentent donc un nouveau moment fort de la démocratie européenne, puisqu'ils sont capables, comme dans le cas de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, d'ouvrir des discussions sur la nécessité de réviser les traités, ou encore sur la règle de l'unanimité au conseil européen. Ce sont donc des éléments concrets, difficile à remettre en cause, que la Conférence, malgré une prise en compte insuffisante des propositions, a réussi à mettre en œuvre.

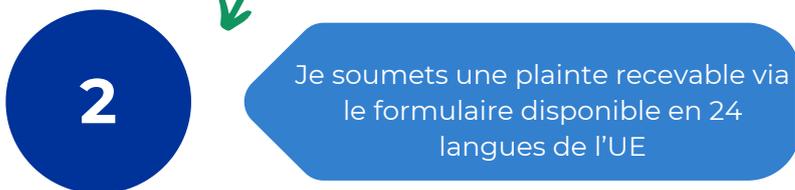
Pour en savoir plus sur les panels citoyens, il est possible de se renseigner sur la **plateforme** de la Commission européenne.



LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU EUROPEEN

LE MEDIATEUR EUROPEEN

Le médiateur européen permet aux citoyens, ONG, associations, entreprises, universités et journalistes de soumettre une plainte concernant une institution, un organe ou une agence de l'UE (traitement inéquitable par les organismes de l'UE, problèmes de marchés publics ou contrats avec l'UE, retard de paiement de fonds européens, refus d'accès aux documents, retard dans le traitement de dossiers des organes de l'UE, lobbying abusif ou dissimulé). Si la plainte est **recevable** et **dans les compétences** du médiateur, ce dernier peut accompagner le plaignant dans le suivi de sa plainte auprès des organismes concernés, l'aider à trouver des informations dans des documents de l'Union européenne, trouver une solution équitable au problème et adresser des recommandations à l'organisme concerné.



- La plainte porte sur une institution, organe ou agence de l'UE et qui traite des compétences qui lui sont propres : Traitement inéquitable, problèmes de marchés public/contrats avec l'UE, retard de paiement de fonds européens, refus d'accès aux documents, retard dans le traitement de dossiers des organes de l'UE, lobbying abusif ou dissimulé).
- Les faits remontent à une durée inférieure à 2 ans
- La plainte ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire



- Le médiateur peut m'accompagner dans le suivi de sa plainte auprès des organismes concernés,
- M'aider à trouver des informations dans des documents de l'Union européenne,
- Trouver une solution équitable au problème et adresser des recommandations à l'organisme concerné.
 - Si ma plainte est irrecevable : je suis réorienté vers d'autres organismes



UN NOUVEL OUTIL ? L'AGORA EUROPEENNE

VERS UNE PARTICIPATION CONTINUE DU CITOYEN EN EUROPE : L'AGORA EUROPEENNE

L'Union européenne tente de favoriser la participation citoyenne, notamment pour contrevenir à la crise de la démocratie et le rejet de ses institutions. Mais les outils mis en place restent malheureusement souvent superficiels par rapport aux besoins et aux attentes des citoyens. Dans ce contexte, le Parlement européen, qui depuis longtemps milite pour obtenir davantage de pouvoir, est à l'initiative d'un **rapport** élaboré par le Comité des affaires constitutionnelles, sur le "Parlementarisme, la citoyenneté européenne et la démocratie", adopté par une résolution en septembre dernier. Ce rapport dévoile les ambitions du Parlement européen pour la démocratie européenne. On y explore le rôle du parlementarisme et la place du citoyen dans la construction de l'avenir démocratique de l'Europe. Pour en apprendre davantage, nous avons contacté le co-rapporteur de ce rapport, Alin Mituta, afin de comprendre les ambitions pour l'avenir de la démocratie européenne (l'intégralité de l'interview est disponible dans l'espace membre adhérent).

VERS UNE DEMOCRATIE CONTINUE

Le projet le plus important de ce travail est la mise en place d'une Agora européenne : une plateforme permanente pour les citoyens européens. Ces citoyens, sélectionnés aléatoirement pour garantir leur représentativité, auraient pour mission d'établir les priorités citoyennes du programme de travail de la Commission européenne. Selon Alin Mituta, l'Agora serait complémentaire aux autres outils de participation européenne : l'ICE propose de nouvelles législations, tandis que la pétition met en lumière des sujets importants. Concrètement, les citoyens de l'Agora seraient répartis en Agoras thématiques et travailleraient sur les quatre premiers mois de l'année pour établir des recommandations et les présenter le 9 mai, journée de l'Europe.

La démocratie européenne actuelle est imparfaite et souffre des mêmes problèmes que nos démocraties nationales. En permettant aux citoyens d'y trouver leur place, le Parlement espère pouvoir les intégrer de manière significative dans les projets de l'Union européenne et ainsi passer d'une logique d'Union centrée sur les États à une Union centrée sur les peuples.



UN NOUVEL OUTIL ? L'AGORA EUROPEENNE

VERS UNE DEMOCRATIE CONTINUE

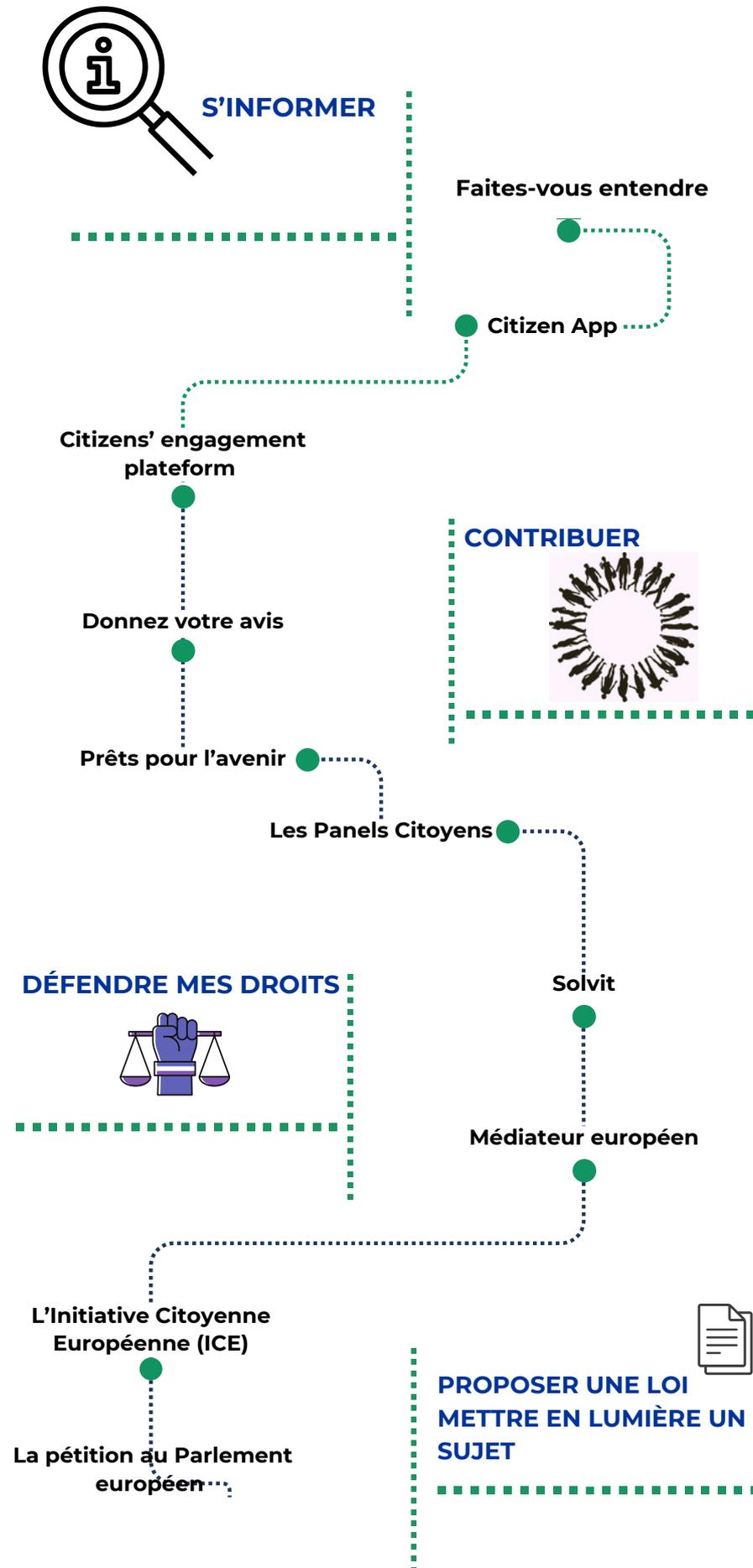
Connaitre les outils mis à disposition par l'UE est indispensable, c'est pour cela que nous les répertorions et tentons de détailler leur fonctionnement. C'est également le projet du Parlement européen, comme le mentionne Alin Mituta, qui souhaite créer un hub pour ces outils, permettant de mieux les diffuser. Chaque organe de l'UE dispose de ses propres outils, mais dans ce système déjà complexe, il est difficile, voire incompréhensible pour les citoyens de trouver les outils adaptés à leurs requêtes.

Pour tenter de pallier cette difficulté, vous trouverez en parallèle de cette note, une fiche regroupant par catégorie les outils mis à disposition couvrant un certain éventail de possibilités pour le citoyen de l'Union européenne. Ce regroupement a pour objectif de mieux flécher et de présenter plus distinctement les outils à disposition du citoyen, dans le but de renforcer la démocratie en Europe.

INFOGRAPHIE DES OUTILS



Être un citoyen de l'Union Européenne





SOURCES

- ALEMANNI, Alberto. **Towards a permanent citizens' participatory mechanism in the EU. Parlement Européen** , septembre 2022, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/735927/IPOL_STU\(2022\)735927_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/735927/IPOL_STU(2022)735927_EN.pdf).
- « **Conférence sur l'avenir de l'Europe** ». Conseil européen, Conseil de l'Union Européenne , <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/conference-on-the-future-of-europe/>.
- Élections: **droit de vote d'un citoyen européen en France**. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>. Consulté le 19 mars 2024.
- « **France - Comment Voter** ». Élections Européennes 2024: Tout Ce Qu'il Faut Savoir, <https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/>. Consulté le 19 mars 2024.
- « **L'initiative citoyenne européenne (ICE)** ». Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, <https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/consultations/linitiative-citoyenne-europeenne-ice>.
- Palacin, Hugo. « **Pétition, initiative citoyenne, médiateur européen : 3 outils pour agir en tant que citoyen au niveau européen** ». Touteurope.eu, 14 décembre 2023, <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/petition-initiative-citoyenne-mediateur-europeen-3-outils-pour-agir-en-tant-que-citoyen-au-niveau-europeen/>.
- Crédits image page de garde : Alexandr Dubovitskiy / iStock



RESUME

Gabriel MAITRE : Chargé d'études Affaires Européennes

Anouk CHÔMIENNE : Chargée d'études

L'Union européenne, à travers ses instances (Parlement, Commission, Conseil, CESE, Comité des régions, etc.) exerce une influence considérable sur les politiques nationales (loi sur le chargeur universel, zéro plastique, etc.). Cependant, son caractère supranational peut parfois la rendre trop éloignée des préoccupations des citoyens.

Pour remédier à cette distance perçue, de nombreux outils sont disponibles pour permettre à chacun d'influer sur les politiques européennes futures. Si, le vote demeure l'un des principaux moyens d'action, renforçant ainsi la démocratie représentative au sein du Parlement européen, il n'est pas le seul. Outre le vote, d'autres outils tels que les pétitions auprès du Parlement européen et les initiatives de la Commission européenne visent à renforcer le lien entre les citoyens et l'Union européenne. Le député européen roumain Alin Mituta soutient également L'AGORA, un dispositif de représentation citoyenne à long terme que l'UE cherche à développer.

Cette note présentera les liens entre les citoyens et l'Union européenne, en mettant en lumière les différents outils de participation citoyenne. Elle s'efforcera de recenser ces outils, et de fournir des fiches pratiques sur leur utilisation, représentant ainsi une première étape pour encourager la participation citoyenne.

En France métropolitaine, les prochaines élections auront lieu le 9 juin 2024, et il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 3 mai.



DECIDER ENSEMBLE

77 rue de Lille 75007 PARIS



CONTACT

[01 48 42 05 00](tel:0148420500)



CONTACT

contact@deciderensemble.com



WEBSITE.

<https://www.deciderensemble.com>